

## DESCRIPTIF DE MODULE

Année académique : 2023-2024

<b>Domaine</b>	Design
<b>Filière</b>	Bachelor Architecture d'intérieur
<b>Titre du module</b>	<b>Technique (matériel) 3</b>
<b>Type de module</b>	Module d'orientation – Module obligatoire *
<b>Code</b>	13TEM3
<b>Type de formation</b>	Bachelor
<b>Crédits ECTS</b>	3 ECTS
<b>Semestre</b>	Semestre 3
<b>Lieu</b>	HEAD – Genève
<b>Prérequis</b>	Sans prérequis
<b>Langues principales</b>	Français
<b>Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage</b>	<b>Technologies et Matériaux</b> : acquérir les connaissances générales de plusieurs matériaux utilisés dans le domaine de l'architecture d'intérieur – cuir et textile, polymères, composites, céramiques, papier et carton, verre, bois, pierre, métal, béton et ciment. Savoir reconnaître les matériaux dans les différentes catégories précitées et comprendre leurs processus de fabrication et d'usinage.
<b>Contenu et formes d'enseignement</b>	<b>Technologies et Matériaux</b> : les cours sont structurés en trois phases distinctes, qui regroupent théorie, visites et exercices pratiques. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Théorie : présentation de matériaux et de leurs procédés de fabrication</li> <li>• Visites : visites d'entreprises, d'ateliers, de chantiers et d'architectures spécifiques.</li> <li>• Exercices pratiques : à la suite de chacune des visites, réalisation d'un travail pratique de mise en forme ou de réalisation d'une matière ou matériaux.</li> </ul>
<b>Modalités d'évaluation et validation</b>	<p>Le travail fourni fait l'objet d'une évaluation continue et/ou finale (jury) par lae ou les professeur-e-x-s responsable-s du module et/ou de l'unité de cours. L'assiduité et la participation aux enseignements font partie des éléments évalués. Les absences non justifiées ne peuvent excéder 20% du temps d'enseignement. Chaque étudiant-e-x est tenu-e-x d'indiquer les différents applicatifs ou logiciels utilisés pour la réalisation de son travail ou projet. L'étudiant-e-x doit, s'il est sollicité par l'enseignant-x, préciser la nature du recours à ces applicatifs.</p> <p>La qualité de la réalisation des travaux rendus (correction orthographique et grammaticale pour les textes, clarté de la mise en page, structuration des présentations orales, qualité professionnelle des photographies, impression, maquettes, etc.) peut être un élément déterminant de l'évaluation.</p> <p>Les exigences particulières à ce module sont les suivantes :</p> <p><b>Technologies et Matériaux</b> : la note finale est établie selon la répartition :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation théorique / 70%</li> <li>• Évaluation pratique / 20%</li> <li>• Présence et assiduité / 10%</li> </ul> <p><u>Évaluation théorique</u> : questionnaire à choix multiple regroupant des questions théoriques, techniques et pratiques sur l'ensemble des matériaux étudiés.</p> <p><u>Évaluation pratique</u> : l'évaluation porte sur l'aptitude à exécuter des exercices pratiques et techniques, ainsi que sur la qualité d'exécution.</p> <p><u>Présence et assiduité</u> : un tableau commun des absences sera tenu. Tout retard supérieur à 15 minutes sera considéré comme une absence.</p> <p>Le module est acquis lorsque l'étudiant-e-x a obtenu la note moyenne minimum de 4. Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.</p>
<b>Modalité de remédiation et de répétition</b>	Remédiation : possible en cas de résultat légèrement insuffisant (note 3,5). Elle consiste en un modeste travail complémentaire ou supplémentaire qui doit être accompli sous la direction de l'enseignant-e-x concerné-e-x dans un délai fixé par le calendrier académique.

	Répétition : lorsque les crédits attribués au module ne sont pas acquis, le module doit être répété entièrement dès que possible, en principe dès le semestre suivant. Pas de remédiation possible lors de la répétition du module.
<b>Enseignant-e-x-s</b>	Valentin Dubois, Dorothée Loustalot
<b>Responsable du module</b>	Javier Fernandez Contreras
<b>Descriptif validé le</b>	30.06.2023
<b>Par</b>	Javier Fernandez Contreras, responsable de la filière Architecture d'intérieur de la HEAD – Genève

\* Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon le Règlement en vigueur sur la formation de base (bachelor et master) à la HES-SO.